Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Séance du 18 septembre 2017

Le dix huit septembre deux mil dix sept à 20 heures, les membres du conseil municipal de la commune d'Uttwiller se sont réunis dans la salle du conseil municipal, sur la convocation qui leur a été adressée par le maire conformément aux articles L. 2121-10 et L. 2122-8 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents sous la présidence du Maire, Roland KOENIG:
Edith HAESSIG, Martine KUHN, Jean-Charles MULLER, Alain ODEAU, Anne SEENE, Pierre SEENE
formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres.
Absents excusés ayant donné mandat de vote : Yann KRIEGER (procuration à Martine KUHN) François TREVISAN (procuration à Roland KOENIG)
Absente excusée n'ayant pas donné mandat de vote : et Nathalie SCHUTZ
Absente non excusée : Nathalie EBER
Assistait en outre à la séance : Françoise RIMMELY-GROSS, secrétaire de Mairie
.

Ordre du jour

1. Approbation de la séance du 19 juin 2017
2. Désignation d'un secrétaire de séance
3. Modification des statuts de la com com
4. Remplacement chaudières à l'école et la mairie
5. Valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE) de la commune par le pays de Saverne Plaine et Plateau
6. Frais d'inscription congrès des Maires

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.
Anne SEENE est désignée pour remplir ces fonctions

2. APPROBATION DE LA SEANCE DU 19 JUIN 2017

Lecture faite, en absence de corrections demandées, le procès-verbal de la séance du 19 juin 2017 est adopté à l'unanimité.

3. MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HANAU-LA PETITE PIERRE : PROPOSITION DE TRANSFERT DE COMPETENCES

OBJET : proposition de transfert des compétences « politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées », création et gestion de maisons de services au public » et « secours et lutte contre l'incendie : contribution financière au Service d'Incendie et de Secours »

Vu les dispositions de l'article L.5211-17 du code général des collectivités territoriales,
Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 octobre 2016, portant création de la communauté de communes de Hanau-La Petite Pierre issue de la fusion de la communauté de communes du Pays de La Petite Pierre et de la communauté de communes du Pays de Hanau,
Vu la délibération n°9 du Conseil communautaire en date du 6 juillet 2017,

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide

* de TRANSFERER le 1er janvier 2018 à la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre les compétences
  - « Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées »
  - « Création et gestion de maisons de services au public et définition des obligations de service au public y afférentes en application de l'article 27-2 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations »
  - « Secours et lutte contre l'incendie : contribution financière au Service Départemental d'Incendie et de Secours »

* de MODIFIER en conséquence les statuts de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre,
* de CHARGER le Maire de la Commune d'exécuter la présente délibération, qui sera notifiée à M. le Préfet du Bas-Rhin ainsi qu'à M. le Président de la Communauté de Communes de Hanau-La Petite Pierre.

4. REMPLACEMENT DE CHAUDIERES A L'ECOLE ET LA MAIRIE

Le Maire informe le conseil municipal du dispositif des Certificats d'Economies d'Energie mis en place par le Pays de Saverne Plaine et Plateau permettant de bénéficier d'une subvention à hauteur de 70 % sur diverses opérations et notamment le remplacement de chaudière.
Les bâtiments communaux, école et mairie, sont équipés de matériel ancien, non conforme aux technologies actuelles.
Aussi, afin d'agir en faveur de la maîtrise de l'énergie, le conseil municipal décide :

- le remplacement des chaudières à l'école et la mairie par des chaudières fioul à haut rendement énergétique
- charge le Maire de mener cette opération à terme et l'autorise à signer toute pièce y afférente.

Cette opération se fera en partenariat avec le Pays de Saverne Plaine et Plateau et bénéficie d'une aide de 70 % du coût des travaux (matériel et installation).

5. VALORISATION DES CERTIFICATS D'ECONOMIE D'ENERGIE (CEE) DE LA COMMUNE PAR LE PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU

Objet : signature de la convention de partenariat avec le Pays de Saverne Plaine et Plateau pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie de notre commune.
Le conseil municipal, sur le rapport du Maire,
VU :
le Code Général des Collectivités Territoriales ;
le Code de l'Energie ;
la loi n°2005-781 du 13 juillet 2005 modifiée de programme fixant les orientations de la politique énergétique ;
la loi n°2009-967 du 3 août 2009 modifiée de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement
la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (dite Grenelle II) ;
le décret n°2010-1663 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux obligations d'économie d'énergie dans le cadre du dispositif des certificats d'économie d'énergie ;
le décret n° 2010-1664 du 29 décembre 2010 modifié relatif aux certificats d'économie d'énergie ;
la convention de partenariat, avec le Pays de Saverne Plaine et Plateau, intitulée « convention de partenariat - valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE) des communes du Pays » annexée à cette présente délibération

CONSIDERANT :

- la volonté de la commune de s'engager dans une politique globale de maîtrise de la demande en énergie dans ses bâtiments et installations techniques
- l'utilité du mécanisme des certificats d'économies d'énergie (CEE) pour favoriser l'efficacité énergétique ;
- l'intérêt pour la collectivité de signer cette convention avec le Pays de Saverne Plaine et Plateau afin d'obtenir la meilleure valorisation de ces certificats d'économies d'énergie ;
- le dispositif élaboré par le Pays de Saverne Plaine et Plateau pour mutualiser la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes ;

Département du Bas-Rhin
Arrondissement de
Saverne
Canton de Bouxwiller

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

✉Mairie,
placede l'Eglise
67330 UTTWILLER
☎et fax : 03.88.70.72.47
Mel : mairie.uttwiller@wanadoo.fr

COMMUNE D'UTTWILLER

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité

- APPROUVE la convention entre le Pays de Saverne Plaine et Plateau et la commune pour la collecte et la valorisation des certificats d'économies d'énergie issus d'opérations réalisées sur son patrimoine ;
- AUTORISE le Maire à signer ladite convention de partenariat proposée par le Pays de Saverne Plaine et Plateau pour la valorisation des certificats d'économies d'énergie des communes du Pays de Saverne Plaine et Plateau ;
- AUTORISE ainsi la commune à confier au Pays de Saverne Plaine et Plateau le mandat pour :
    - procéder au dépôt des dossiers de demande de CEE auprès du Pôle National des CEE, et à la revente des CEE auprès d'obligés, directement ou par le biais d'un prestataire ;
    - signer, dans le cadre du dispositif des CEE, des accords avec des Obligés permettant la valorisation de travaux d'économie d'énergie à venir et justifiant du rôle actif, incitatif et antérieur de l'Obligé
- AUTORISE ainsi le transfert au Pays de Saverne Plaine et Plateau des Certificats d'Economie d'Energie liés aux travaux effectués par la commune pour réaliser des économies d'énergie sur son patrimoine, ce transfert étant effectué à des fins de valorisation de ces CEE ;
- PREND ACTE que les opérations confiées au Pays de Saverne Plaine et Plateau ne pourront être valorisées par le Pays de Saverne Plaine et Plateau que dans la mesure où les justificatifs de réalisation seront produits et transmis par la commune en bonne et due forme et dans les délais impartis ;
- AUTORISE le Maire à signer les attestations requises pour chacune des opérations éligibles, ainsi qu'à transmettre tous documents utiles au Pays de Saverne Plaine et Plateau qui se chargera de déposer les dossiers de demande de certificats en vue de les valoriser financièrement au bénéficie de la commune

6. FRAIS D'INSCRIPTION AU CONGRES DES MAIRES

Le conseil municipal décide de prendre en charge sur le budget de la commune les frais d'inscription au congrès des Maires 2017 pour les participants, à savoir le Maire Roland KOENIG et son adjoint, Pierre SEENE

Suivent les signatures sur le registre

Pour extrait conforme
Uttwiller, le 19 septembre2017
Le Maire,

Roland KOENIG